

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION**  
**DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-deux et le 08 décembre à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**DELEGUES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué  
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président  
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué  
Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)  
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :**

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président  
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental  
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président  
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-36 – DM n°2 – Exercice 2022 – Section Investissement – Réajustement des crédits**  
**RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président**

Il convient de prendre une décision modificative afin de prendre en compte les crédits budgétaires suivants :

Le Conseil d'Administration sur décision du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants €	Comptes	Montants €
<b>(002)Opérations d'équipement non individualisées</b>		<b>35 136,00</b>		<b>33 162,49</b>
Concessions et droits similaires			2051	1 770,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	26 000,00		
Matériel de transport			2182	6 392,49
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	4 136,00		
Mobilier	2184	5 000,00		
Autres immobilisations corporelles			2188	25 000,00
<b>(0011) Matériel d'escal</b>		<b>10 000,00</b>		
Autre immobilisations corporelles	2188	10 000,00		
<b>(0013) Aménagement paysager du site</b>		<b>50 000,00</b>		
Autre immobilisations corporelles	2188	50 000,00		
<b>(0014) Acquisition véhicules électriques</b>		<b>11 634,00</b>		
Matériel de transport	2182	11 634,00		
<b>(0016) Acquisition Tracteur et Accessoires</b>		<b>6 392,49</b>		
Matériel de transport	2182	6 392,49		
<b>(0015) Acquisition camion SSLIA VIM60</b>				<b>80 000,00</b>
Matériel de transport			2182	80 000,00
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>113 162,49</b>		<b>113 162,49</b>

C'est ce que je soumets à votre approbation.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes : Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

**Adopté à l'unanimité**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président du Conseil d'Administration  
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,  
Enregistrée en Sous-Préfecture le 13/12/2022.....

Publiée et notifiée le 13/12/2022.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.